

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 04 septembre 2023 à 20 heures 00 minutes
Salle du Conseil

Présents :

M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian, M. BROC Jean-Claude, Mme CHANTEREAU Anne, M. COMTE André, Mme LANDAIS Pauline, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, M. PINTAUX Philippe, Mme SCHUSCHITZ Cindy.

Secrétaire de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 août 2023
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 11, votants 11

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1- Décision d'ordre budgétaire DM2 Budget Commune
- 2- Décision d'ordre budgétaire DM1 Budget Assainissement
- 3- Question Financière Diverse

Informations diverses :

Projet d'Ombrière d'élevage route de Valvignères

Approbation du PV du conseil du 20 juillet 2023

Le Maire invite les Conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 20 juillet 2023. En l'absence d'observation, le conseil Municipal approuve ce Procès-Verbal.

1 - Décision d'ordre budgétaire DM2 Budget Commune

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 (001) : Déficit d'investissement reporté	86 120,81		
2113 (21) : Terrains aménagés autres	-46 120,81		
2151 (21) : Réseaux de voirie	-40 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Décision d'ordre budgétaire DM1 Budget Assainissement

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2158 (21) : Autres	44 270,98	001 (001) : Excédent d'investissement repor	44 270,98
	44 270,98		44 270,98
Total Dépenses	44 270,98	Total Recettes	44 270,98

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3- Question Financière Diverse

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, ACCEPTE le remboursement ALLIANZ relatif au dossier S220031187.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Informations diverses :

Ombrière d'élevage

Monsieur Le Maire présente le projet de la société PIENERGIES du groupe IZARS, l'objectif étant la valorisation d'une parcelle de terrain agricole pour la mise en place d'ombrière d'élevage.

La société Pienergies sera porteuse du projet et financera l'intégralité des travaux par le biais de la Groupe Izars.

Avis mitigé des conseillers sur ce projet.

Pour rappel la compétence énergies renouvelables est du domaine de la Communauté de Communes.

City stade

Monsieur Le Maire présente une proposition faite par la société A&C multisport pour la réalisation d'un city stade projet qui s'élèverait de 70 000 à 120 000 euros, mais qui serait en grande partie subventionné.

D'autres devis sont attendus.

Reflexion sur la réalisation avec un emplacement privilégié à la place du terrain de Tennis mais cela nécessite de se rapprocher du propriétaire pour un achat du terrain.

Piste cyclable et sentier pédestre

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est envisagé de réaliser un sentier pédestre et piste cyclable le long de la parcelle longeant la RD 107 entre l'impasse de la Rivière et le Chemin de l'Amandier. Un premier devis de 6044 euros HT avait été envoyé par l'entreprise Alligier TP, un second a été reçu, il s'agit de la l'entreprise Comte TP avec un devis s'élevant à 5546 euros HT, ils seront analysés prochainement.

Une convention devra être signée avec le propriétaire et les exploitants de la terre.

Litige opposant Monsieur Raoux à la Commune de Saint-Thomé

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Raoux conteste la propriété d'une parcelle non cadastrée jouxtant sa propriété. Il a demandé par l'intermédiaire de son avocat un recours gracieux à l'encontre de l'arrêté du Maire portant alignement individuel de voirie, Le Maire ayant rejeté ce recours, Monsieur Raoux à fait une demande de saisie du Tribunal Administratif de Lyon. La commune a demandé à son avocat de défendre ses intérêts.

Le coût des frais d'avocat vont sélever à 2800 euros HT.

Survol de l'escoutay

Monsieur Le Maire annonce que le Syndicat de rivière "Du Coiron au Rhône" prévoit un survol, par des drones, de la zone inondables de l'Escoutay à compter du 15 septembre pendant 3 à 4 jours.

Chantier du grand carrénage CNPE

Dans le cadre de la Maintenance du site nucléaire de Cruas prévu pour une durée de 5 ans, le CNPE recherche des logements à la location avec possibilité d'obtenir des subventions pour les propriétaires des habitations à réhabiliter. Un accompagnement pour les démarches est proposé par la Communauté de communes ARC.

Conférence Grotte Mandrin de Malataverne

Monsieur Le Maire fait un retour sur la conférence qui a eu lieu le 17 aout 2023 à la salle des fêtes de Saint-Thomé, il mentionne un réel engouement avec la présence de plus de cent personnes.

Invitation à la réunion publique de la Comission Locale d'information des Grands Equipements Energétiques du Tricastin

Le mardi 26 septembre 2023 à Donzere à 19 heures.

Demande de location de la salle des fêtes du gérant de "La petite Crotte"pour le samedi 30 septembre

A l'occasion du deuxième anniversaire de sa brasserie, il propose une restauration à midi et le soir et la diffusion des trois matchs de Rugby. Monsieur Le Maire souhaite avoir l'avis de la préfecture avant de prendre une décision. La majorité des élus est favorable à la demande.

Demandes de Monsieur Feuilhade de Chauvin

Monsieur Le Maire fait part des mails de Monsieur Feuilhade de Chauvin, le premier étant une demande concernant l'éclairage public de la Place des Crottes et l'installation d'un "kiosque à lire".

Le SDE 07 sera questionné sur la faisabilité d'un éclairage pontuel.

Concernant le Kiosque à lire un groupe d'élus se charge de la mise en place diu kiosque et définir l'endroit le mieux adapté.

Le second concerne la possibilité d'installer un second défibrilateur sur le quartier des Crottes, Monsieur Le Maire va s'informer sur les subventions mobilisables.

TOUR DE TABLE

Maurice NOYER constate que sur le terrain du Clau, le problème des déjections canines est omniprésent, il propose de mettre en place un espace dédié avec un bac à sable afin d'éviter que tout le terrain soit souillé par les déjections.

Pauline Landais et Eddy arlaud pensent qu'il serait intéressant de commencer à verbaliser les propriétaires ne respectant pas les dispositions mises en place.

Monsieur Le Maire fera un rappel de l'arrêté pris le 30 juin 2023 dans le bulletin municipal.

Christian Bouty déplore que l'entretien du lieu devra être à la charge des agents communaux.

Céline Le Drogoff et Pauline Landais ont quand à elles des craintes concernant l'hygiène et les enfants qui risquent d'aller y jouer.

André COMTE demande quand seront posés les plots lumineux sur le passage piétons des Crottes.

Monsieur Le Maire répond que les plots ont été reçus et que la pose va être programmée prochainement.

Il demande également la possibilité de faire passer une lame pour réduire les ornières chemin des Auches.

Jean-Claude Broc répond que c'est possible et que ce sera fait prochainement.

Philippe PINTAUX Fait part de la satisfaction d'une riveraine quand à l'entretien des chemins.

Il félicite le Comité des Fêtes pour la communication sur la fête votive faite avec la banderole placée sur le carrefour giratoire. Il félicite également la Communauté de Communes pour sa gestion des ordures ménagères.

Il indique aux membres du conseil que des riverains se plaignent de l'entreprise intervenant chez Monsieur Charlet, des gravats s'étendent sur la voie publique. Monsieur Le Maire interviendra en discutant avec le gérant de l'entreprise.

Demande ou en est la Municipalité avec la hausse du coût de l'électricité. Monsieur Le Maire répond qu'une demande de passer au tarif règlementé pour les petites communes a été faite mais le SDE 07 n'a pas encore fait le nécessaire, nous devons changer de fournisseur en début d'année 2023.

Demande la possibilité d'adopter une motion en Conseil Municipal concernant "la zone blanche" sur la commune. Monsieur le Maire répond qu'il va y réfléchir et n'écarte pas l'idée.

Demande à ce que les panneaux signalétiques annonçant la priorité soient retirés par la DDT puisqu'ils sont inutiles suite aux travaux du carrefour.

Demande si la Commune va adopter prochainement un composteur collectif. Monsieur Le Maire répond qu'il faut tout d'abord déterminer l'endroit le plus adapté et former la ou les personnes qui devront s'en occuper.

Signale un morceau de revêtement qui dépasse au niveau du transformateur "Rue des Amouriers". Maurice Noyer répond que Monsieur Castermant va intervenir pour le raboter.

Christian BOUTY Signale que le panneau du camping Medrose a été vandilassé.

Demande à ce que la peinture de la borne électrique soit refaite. Monsieur Le Maire va contacter le SDE 07.

Mentionne la hausse de la Taxe Foncière. Monsieur Le Maire rappelle que les taux n'ont pas changés que ce sont les bases qui ont été revalorisées par l'État.

Céline LE DROGOFF annonce la date de l'assemblée générale de l'Amicale Laïque qui aura lieu le 19 septembre à 19 heures au terrain du Clau.

Mentionne que les jeux pour enfants doivent être vérifiés, des éléments sont à revisser pour garantir la sécurité.

Jean-Claude BROC rappelle que le tour féminin de cyclisme passe sur la Commune le 05 septembre à 14 heures 30.

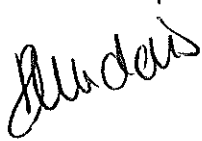
Fait un retour sur les travaux de l'Escoutay, débouchage d'une arche au "Pont Marquet" et un régalage au confluent "Négue-Escoutay".

Annonce la venue prochaine du cabinet d'étude GEO-SIAPP qu va établir le diagnostique et le chiffrage pour les travaux concernant la gestion des eaux pluviales à Chasser.

Pauline LANDAIS Rappelle qu'une rencontre avec les agents du service technique va être programmée afin de rétablir la communication et trouver des solutions pour obtenir une meilleure harmonie au travail.

Fin de séance à 22 heures 24

Secrétaire de séance
Pauline LANDAIS



Le Maire
Gilbert PETITJEAN

